



## Colloque international de Rabat

### Commerce, investissement et développement durable

27-29 octobre 2016

Université Mohammed V de Rabat (FSJES-Souissi)

#### I. Présentation

Les menaces pesant sur l'environnement et le concept de développement durable sont au cœur des préoccupations mondiales depuis le Sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992). En mettant l'accent sur les limites du modèle de croissance classique et sur les risques des modes de production et de consommation dominants pour les générations futures, le Sommet de Rio, organisée en Brésil sous l'égide des Nations Unies, a engendré une prise de conscience écologique mondiale et favorisé la réflexion sur le processus de transition vers l'économie verte. Dans ce contexte, la communauté scientifique a mis exergue dans plusieurs études l'impact des changements climatiques sur les équilibres naturels et socio-économiques.

A cet égard, l'année 2015 a été pour le Climat, selon nombre d'observateurs, une année déterminante. D'abord parce qu'en septembre 2015, les membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté dans le cadre de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030, 17 Objectifs s'y rapportant et ensuite parce qu'elle est l'année de l'accord de Paris sur le changement climatique. En effet, pour ralentir le réchauffement climatique, mettre en œuvre des engagements dans ce domaine et mobiliser des investissements pour réduire les émissions, un accord a été trouvé après deux semaines d'intenses négociations en décembre 2015, à Paris où se sont réunis 195 pays. A l'ONU, 175 pays ont signé, le 22 avril 2016, l'accord de Paris contre le réchauffement climatique et les deux plus gros émetteurs mondiaux à gaz à effet de serre (les Etats-Unis et la Chine) ont confirmé à cette occasion leur volonté de parachever rapidement toutes les procédures nécessaires à la ratification.

L'objectif principal de l'accord est de maintenir une hausse de la température mondiale bien en dessous de 2 ° Celsius et d'explorer les possibilités d'accroître le niveau d'émission en limitant la hausse de la température à 1,5 ° Celsius en dessous des niveaux préindustriels. L'accord reconnaît déjà l'impact du changement climatique actuel, en particulier sur les pays en développement, et vise à renforcer les capacités à y faire face.

Pour atteindre l'objectif de limiter les températures à 1,5 ° Celsius, les gouvernements ont soumis leurs propres objectifs de réduction des émissions appelés Contributions déterminées au niveau national (NDCs). Les Etats africains et sud-méditerranéens, même si leur niveau de développement laisse entrevoir encore la nécessité de faire d'importants progrès, notamment en termes d'industrialisation, ne sont pas restés à l'écart de cette dynamique mondiale. A titre d'exemple, le Maroc s'est engagé, en vertu de sa contribution prévue déterminée (INDC) à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 13% en 2030 et, pourrait porter cet effort à 32% sous réserve d'un appui financier international, en développant des stratégies d'atténuation pour les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre comme l'énergie, l'industrie et le transport. Des mesures d'adaptation ont également été prises pour renforcer la résilience des secteurs sensibles comme l'agriculture, l'eau, le littoral ou encore le tourisme. La Tunisie s'est

fixée pour objectif de réduire, au titre de son INDC, ses émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs (énergie, procédés industriels, agriculture, déchets, forêt et autres utilisations des terres) de manière à baisser son intensité carbone en 2030 de 13% par rapport à l'année de base 2010 (ce qui correspond à l'effort national inconditionnel) et de 41% avec un appui international. La Mauritanie a l'intention de contribuer à l'Accord Climat de Paris par une réduction de ses émissions de GES prévue en 2030 de 22,3%, soit 4.2 Millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone (Mt eq CO<sub>2</sub>).

Même si les contributions annoncées par les pays ne sont que des engagements volontaires, et même s'ils n'entreront en vigueur qu'à l'horizon 2020, des voix s'élèvent déjà pour s'interroger sur le coût de la mise en œuvre de l'accord de Paris et sur son impact sur le développement de l'Afrique et de la rive sud-méditerranéenne. Aussi, on s'interroge sur la capacité de financement des pays en voie de développement qui essaient de concilier leur développement économique et social avec la protection de l'environnement et sur leur capacité à respecter les engagements internationaux sur l'environnement et le développement durable dans ses diverses acceptions (économique, sociale et écologique). Pour ces pays, les enjeux sont nombreux, en particulier l'accès à des services publics de santé et d'éducation de qualité, l'inclusion économique des femmes y compris par les réformes du marché du travail, la hausse de la productivité en milieu rural où se situent souvent les poches de pauvreté, un meilleur accès aux services financiers, et des systèmes de protection sociale répondant aux besoins des plus vulnérables.

L'Afrique semble être certes prête de se trouver une nouvelle voie d'industrialisation plus verte et inclusive. L'évolution des infrastructures et des technologies en énergie renouvelable au cours de la dernière décennie, associée avec les ressources naturelles immenses du continent offre une excellente occasion de réduire les émissions de carbone de l'industrialisation de l'Afrique.

Ce choix d'accorder une importance aux préoccupations environnementales est-il optimal pour développer le continent? Les effets sur les coûts de productions du choix de verdir l'industrialisation ne vont-ils pas affecter négativement les capacités d'échanges de l'Afrique avec le reste du Monde ?

Le cadre mondial d'échanges qu'offre l'OMC se prête-t-il avantageusement aux choix des pays en développement en général et des pays africains et sud-méditerranéens en particulier de produire vert et donc d'offrir au monde des biens et des services environnementaux ?

L'objectif de développement durable est inscrit dans l'accord de Marrakech portant création de l'OMC et les politiques commerciales peuvent être complémentaires avec les politiques environnementales selon cette organisation. D'où le volet commerce et environnement du cycle de Doha et l'intégration dans le mandat de négociation de ce cycle de la problématique de la relation entre les règles existantes de l'OMC et les "obligations commerciales spécifiques" énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM).

Il convient de souligner à cet égard que bien qu'il n'existe pas d'accord portant spécifiquement sur l'environnement, les Membres de l'OMC peuvent en vertu de ses règles poursuivre des objectifs légitimes environnementaux sous réserve que ces mesures soient compatibles avec les règles du système commercial multilatéral et ne constituent pas des mesures protectionnistes déguisées.

Les préoccupations environnementales sont par ailleurs très présentes dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC qui dans plusieurs affaires a mis en exergue la complémentarité entre le droit de l'OMC (les exceptions générales relatives à la protection de l'environnement, certaines dispositions de l'accord SPS et l'accord OTC) et les disciplines d'AEM (l'affaire Etats-Unis-Crevettes, par exemple).

Cette dixième Edition du Colloque International de Rabat, précédemment Colloque Méditerranéen va se tenir à un moment où Marrakech s'apprête à accueillir la vingt deuxième conférence des parties (COP 22). Cette vingt deuxième conférence des parties sera déjà l'occasion pour les pays de confirmer leurs engagements dans le cadre de la COP 21 (conférence de Paris), mais aussi de discuter de questions diverses.

La Chaire de OMC de l'Université Mohammed V de Rabat, la Commission Economique pour l'Afrique, le Centre Africain pour les Politiques commerciales de la CEA et le LEAD (Université de Toulon) saisissent donc cette opportunité pour relancer le débat sur le commerce, l'investissement et le développement durable.

## **II. Objectifs**

1. Favoriser l'interaction et l'échange entre les chercheurs africains et du pourtour méditerranéen sur les problématiques liées à l'interaction entre commerce, investissement et développement durable ;
2. Analyser les résultats des études théoriques et empiriques relatifs au commerce, à l'investissement et au développement durable ;
3. Analyser les enjeux des négociations commerciales multilatérales en rapport avec le changement climatique et le développement durable ;
4. Examiner les engagements internationaux des pays en développement à l'aune de leurs besoins sociaux et économiques.

## **III. Axes du colloque :**

- Financement du développement durable
- Changement climatique et mobilité des biens et des personnes
- Gestion économique optimale des ressources naturelles
- Politiques publiques dans le domaine du développement économique durable
- Economie verte, nouvelle niche de croissance pour les pays méditerranéens
- De la COP 21 a la COP 22 : état des lieux des engagements et implications pour le développement des pays
- Commerce des biens et des services environnementaux
- Le règlement des différends dans un contexte de changement climatique
- Economie de l'environnement
- Enjeux des négociations climatiques
- OMC et objectifs non commerciaux
- Complémentarité entre règles de l'OMC et disciplines des Accords multilatéraux de l'environnement (AME)

## **IV. École doctorale méditerranéenne**

Le 29 octobre sera consacré à l'organisation d'un séminaire d'études doctorales ouvert à de jeunes chercheurs (doctorants ou étudiants à la sortie du master qui souhaitent débiter une thèse) travaillant soit sur la problématique du colloque, soit sur les pays méditerranéens. Les candidats intéressés peuvent :

- soit proposer une communication en suivant la procédure générale de réponse au présent appel en y apposant la mention « doctorant ». Leur proposition sera examinée par le comité scientifique du colloque en même temps que toutes les autres et sera retenue en tant que communication dans l'un des ateliers parallèles du colloque ou comme présentation dans le cadre de l'école doctorale ;
- soit s'inscrire pour faire une présentation de leur projet ou de leur recherche en cours dans le cadre du séminaire d'études doctorales.

## V. Calendrier scientifique

- 5 juillet 2016 : Date limite d'envoi des propositions de communications (titre, auteur(s) avec institutions d'appartenance, e-mail –résumé 2 pages-) à : [chaire-omc@um5s.net.ma](mailto:chaire-omc@um5s.net.ma)
- 25 juillet 2016 : Date d'envoi de la liste des propositions acceptées ;
- 03 octobre 2016 : date limite d'envoi des communications des auteurs à : [chaire-omc@um5s.net.ma](mailto:chaire-omc@um5s.net.ma);
- 20 octobre 2016 : publication du programme définitif du colloque.

## VI. Normes de présentation des communications

Chaque texte doit être d'une longueur maximale de 20 pages, en Times New Roman 12, interligne simple au format WORD. Les communications pourront être écrites (et présentées oralement) en français ou en anglais. En vue de la publication des actes du colloque, les sources utilisées, les tableaux et graphiques insérés doivent être accompagnés de toutes les références universitaires selon les normes en usage. En outre, les versions définitives des communications doivent comporter un résumé d'une page traduisant clairement et pleinement le contenu du texte, ainsi qu'une liste des mots clés et des codes JEL. La bibliographie doit être mise aux normes en vigueur : Voir les normes détaillées à :

[http : //www.tandf.co.uk/journals/authors/style/reference/tf\\_A.pdf](http://www.tandf.co.uk/journals/authors/style/reference/tf_A.pdf)

### Pour un ouvrage :

Nom de l'auteur, A.A. (année de publication). Titre et sous-titre de l'ouvrage en italiques. (N° de l'édition si plusieurs éditions). Ville de publication avec indication de l'État si aux USA : Éditeur. Exemple : Helfer, M.E., Keme, R.S., & Drugman, R.D. (1997). *The battered child* (5th ed.). Chicago, IL: University of Chicago Press. Si ouvrage sous presse indiquer : Helfer, M.E., Keme, R.S., & Drugman, R.D. (sous presse)... Si ouvrage repris sur un site web : Ajouter à la référence ci-dessus : Repris de [http : //www.xxxxxx](http://www.xxxxxx) ou Retrieved from <http://www.xxxxxx> (si ouvrage en anglais)

### Chapitre dans un ouvrage :

Auteur, A.A., & Auteur, B.B. (année de publication). Titre du chapitre. In A. Editor & B. Editor (Eds.), *Titre de l'ouvrage* (pages du chapitre). Lieu de publication : Éditeur. 7 Exemple : O'Neil, J.-M., & Egan, J. (1992). Men's and women's gender role journeys : Metaphor for healing, transition, and transformation. In B.R. Wainrib (Ed.), *Gender issues across the life cycle* (pp. 107–123). New York, NY : Springer.

### Communication à un colloque :

Nom, C. (année, mois). Titre de la communication en italiques. Communication présentée à intitulé du colloque, Ville, Indication de l'État si aux USA. Exemple: Lanktree, C. (1991, February). Early data on the Trauma Symptom Checklist for Children (TSC-C). Paper presented at the meeting of the American Professional Society on the Abuse of Children, San Diego, CA.

### Article :

Auteur A.A., Auteur, B.B., & Auteur, C.C. (année). Titre de l'article. Titre de la revue, Volume (Numéro), p–p. Exemple : Harlow, H.F. (1983). Fundamentals for preparing psychology journal articles. *Journal of Comparative and Physiological Psychology*, 55(3), 893–896.

## **VII. Comité scientifique**

- Hakim ben hammouda, ancien ministre des finances de la Tunisie
- René Sandretto, Université de Lyon 2
- Lhasen Abdelmalki, Université de Lyon 2
- Nassim Oulmane, CEA, Rabat
- Azzedine Ghoufrane, Chaire de l'OMC de l'Université Mohammed V, Rabat
- Karima Bounemra Ben Soltane, IDEP, Dakar
- Mustapha Sadni Jallab, OMC, Genève
- Ochozias Gbaguidi, CEA, Rabat
- Said Dkhissi, Université Mohammed V, Rabat
- Cécile Bastidion Gilles, LEAD, Université Toulon
- Michel Dimou, LEAD, Université de Toulon
- Youssef Ben Abdellah, CREAD, Alger
- Abdelkader Derbal, Université d'Oran
- Ali Ahmadou Mbaye, Chaire de l'OMC de l'Université Cheikh Anta Diop, Dakar
- Avom Désiré, Université de Dshang, Cameroun
- Fulbert Amoussouga Gero, Chaire OMC de Université Abomey-Calavi, Cotonou
- Houcine Boughanmi, Chaire de l'OMC, Université du Sultan Qaboos, Oman
- Leila Baghdadi, Chaire de l'OMC de l'Université de Tunis
- Philippe Hugon, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense
- Ahmed Silem, Centre Magellan, Université de Lyon 3
- Mohamed Ayadi, ISG, Université de Tunis
- Amal Maaninou, Université Mohammed V de Rabat

## **VIII. Comité d'organisation**

- Azzedine GHOUFRANE
- Nassim OULMANE
- Ochozias GBAGUIDI
- Ismaelline EBA NGUEMA
- Mhedi JEBBARA

## **IX. Valorisation du colloque**

Après sélection et procédure de referee, le colloque donnera lieu à des publications dans des revues ou sous forme d'ouvrages.

## **X. Droits d'inscription**

- Individuel : 120 euros
- Étudiants : 50 euros
- Prise en charge institutionnelle : 180 euros